

Les députés ont 75 millions d'euros à distribuer à leur convenance... si ils votent selon les desiderata de Hollande-Ayrault

écrit par Christine Tasin | 21 octobre 2012



On en reste baba. Le *Canard enchaîné* aurait-il été infiltré par *Riposte laïque* et *Résistance républicaine* ?

Le numéro du 17 octobre le laisse sérieusement penser.

On citera d'abord quelques titres au hasard : *Allah santé de l'Etat* ; *Cet émirat si généreux avec les islamistes*, sous-titre : *les services ne cessent de mettre en garde l'Elysée sur l'aide fournie par le Qatar aux djihadistes du Mali* ; *L'élue verte de Paris vendait aussi des godemichés écologistes* ; *Pulvar, un coût dans les carreaux* ; *Hollande l'Africain est déjà bien entré dans les histoires* ; *Le gouvernement part en*

fumette ! ...

Mais les deux encadrés du jour, à savourer, sont ceux-ci, non pas pour la plume vacharde du Canard mais pour ce qu'on y apprend, qui semble fou, fou fou... mais est vrai, vrai, vrai...

Quatre-vingt-dix millions d'euros pour les bonnes œuvres des députés

C'EST le vendredi 19 octobre au plus tard que les députés socialistes de base devront faire connaître leurs souhaits pour l'utilisation de leur « réserve parlementaire ». Autrement dit, la cagnotte des crédits dont chacun dispose pour arroser, en toute discrétion, sa circonscription. L'ancien système, particulièrement opaque, vient d'être modifié dans « un souci de transparence » par le président de la nouvelle Assemblée et son bureau. Il est désormais équitab

Chaque camarade a donc reçu une lettre datée du 11 octobre, signée par le président du groupe, Bruno Le Roux, et précisant le détail de l'opération. Une habouille qui n'était pas destinée à être rendue publique. Dès le premier paragraphe, l'essentiel est dit : « Il a été décidé

qu'à chaque groupe est attribuée par année une somme théorique de 130 000 euros par député. » Comme l'Assemblée compte 577 députés, le calcul est vite fait. Ce sont 75 010 000 euros

ciations qu'à des collectivités. Mais dans des limites que Le Roux se fait un devoir d'exposer dans son courrier : « Pour des raisons de gestion, les attributions aux associations ne peuvent être inférieures à 1 000 euros par dossier. Pour les mêmes raisons, le nombre de dossiers associatifs doit être limité à quatre par député. » Quant aux aides aux collectivités, elles sont « limitées à 50 % des travaux hors taxes [d'investissement] ». Il est possible de « demander une enveloppe globale » qui sera répartie plus tard. « Exemple : diverses communes, 50 000 euros... »

Le Roux détaille ensuite le calendrier : « Début janvier, le rapporteur général du Budget fera connaître la liste et le montant des opérations retenues... Il appartiendra alors à chaque dé

puté de finaliser la constitution des dossiers complets et de les transmettre aux ministères concernés qui prendront les arrêtés correspondants », etc.

Restent 15 millions de « réserve » laissés, eux, à la disposition du président, des trois questeurs, des six vice-présidents et des douze secrétaires. Sans oublier le Président et le rapporteur général du Budget. Soit une moyenne de 625 000 euros par éminence.

Précision : tous les groupes, les écologistes comme les socialistes, les communistes comme l'UMP, tous représentés au bureau du Palais-Bourbon, ont approuvé cette nouvelle répartition de la réserve parlementaire, désormais fixée à 90 millions d'euros.

Preuve que, sur les grands sujets, l'union nationale peut s'accomplir.



2 - - Le Canard enchaîné - - mercredi 17 octobre 2012

L'industrie française et étranger, a propos de son manque de compétitivité : « La priorité doit aller à la montée en gamme de notre production industrielle, en atteignant notre com

A l'issue du vote sur le traité budgétaire européen, le 9 octobre, Bruno Le Roux, patron

nemenistes qui, malgré la consigne, s'étaient opposés à la ratification dudit traité. Dans son numéro du 11 octobre, « Le Canard », qui rapportait la scène, avait conclu

Onze des douze sénateurs ecologistes sont-ils encore... écogistes ? Le 4 octobre, lors de discussion du projet de loi sur l'induction de la mise sur le mar

Une sanction terrible

A l'issue du vote sur le traité budgétaire européen, le 9 octobre, Bruno Le Roux, patron



des députés PS, s'était écrié : « On n'oubliera pas ceux qui ont voté contre ! » Il parlait, évidemment, des 20 députés socialistes et chevè-

nementistes qui, malgré la consigne, s'étaient opposés à la ratification dudit traité. Dans son numéro du 11 octobre, « Le Canard », qui rapportait la scène, avait conclu ironiquement que les parlementaires fautifs seraient – sans doute – privés de dessert, autrement dit du fric de la réserve parlementaire.

En plein dans le mille ! Hollande et Ayrault se sont énervés contre les « nonistes » et ont décidé de les priver de la fameuse réserve, de 130 000 euros par député et par an (lire ci-dessous).

On ignore si la sanction s'applique à l'ensemble du quinquennat. Ou à vie...

17-10-2012

La réserve parlementaire, une trouvaille qui permet d'assurer,

un la réélection du député qui, à coups de 10000 euros par mois peut acheter électeurs et notables à foison et deux l'obéissance absolue du député qui, quels que soient ses choix, son éthique et sa liberté de préférer l'intérêt de la France à celui du parti se retrouve puni s'il n'a pas le doigt sur la couture du pantalon...

Il est vrai qu'avec les 20000 euros qu'ils perçoivent mensuellement (salaire, frais parlementaires et indemnités de fonctionnement) nos députés font pitié, on peut comprendre que 10000 euros de plus pour acheter les électeurs de leur circonscription ce soit tentant.

Christine Tasin